

**COMMUNE DE SAINT-LEGER-DE-LA-MARTINIÈRE**  
**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MERCREDI 08 AVRIL 2015**

---

Le huit avril deux mil quinze à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-LEGER-DE-LA-MARTINIÈRE, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LABROUSSE Christophe, Maire.

Étaient présents : Mme BUTRÉ, M. BRICAUD, Mme MEUNIER et M. BRUNET , Adjoint  
Mme GUÉRIN, M. NEIGE, M. VEZIEN, Mme NIVELLE, M. RIGUET, Mme MANGUY,  
Mme SUBLIN, M. TEXIER et M. RIBOT.

Absente excusée : Mme BONNEAU

Pouvoir : 1  
Mme BONNEAU à M. LABROUSSE

Secrétaire de séance : Mme MEUNIER assistée d'une secrétaire auxiliaire : Mme PAIN-  
POUILLOUX : Fonctionnaire Publique Territoriale exerçant l'emploi de Secrétaire de Mairie.

Date de la convocation : 01 avril 2015

Ordre du jour :

- I – Vote des budgets primitifs 2015 : celui de la commune ainsi que celui du budget annexe : « loyers commerciaux »,
- II – Vote des taux d'imposition communaux,
- III – Avis sur le projet de SAGE Boutonne (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Boutonne),
- IV – Convention relative à l'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive,
- V – Questions diverses.

---

**I – Vote des budgets primitifs 2015 : celui de la commune ainsi que celui du budget annexe : « loyers commerciaux »**

M. LABROUSSE Christophe : MAIRE, soumet au conseil municipal le rapport suivant :  
Lors de sa séance du 11 mars dernier, notre conseil municipal a débattu des orientations budgétaires proposées pour l'année 2015 et ce, bien que ce débat, je le rappelle, ne soit obligatoire que dans les communes de plus de 3500 habitants.

Je vous invite à adopter le budget primitif 2015 de notre commune, qui se compose du budget principal et du budget annexe « Loyers commerciaux » (zones artisanales).

Je vous résume ainsi les principales orientations de ce budget :

Comme dit dans la séance du 11 mars, le mot d'ordre est : « ÉCONOMIE » sur les différents postes de fonctionnement. Par exemple, les commandes de fournitures d'entretien faites la plupart du temps par l'agent : Marie-Thérèse GAMAIN seront auparavant visées, vérifiées par mes 2 adjointes : Mmes BUTRÉ (pour l'école) et MEUNIER (pour la salle polyvalente – Mairie). En résumé, des économies devront être réalisées sur les charges à caractère général. On peut citer ainsi : l'utilisation de peinture écolabellisée moins onéreuse, la pratique du paillage (au lieu de film plastique), la plantation de vivaces restant toute l'année ou plus, les commandes auprès des ateliers protégés d'aide par le travail (handicapés, etc...) des fournitures administratives qui devront diminuer de façon très significative.

A cet effet, je réunirai mes 4 adjoints le jeudi 16 avril afin de voir avec eux au détail les axes d'économie à faire qu'ils étudieront ensuite avec les membres de leur commission respective.

Tout cela, vous l'avez bien compris, est une conséquence logique de la baisse des dotations de l'État qui est de l'ordre pour notre commune de près de 50 % en 2015 !

Donc, le contenu détaillé de ce budget figure dans le document qui vous a été remis et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget s'équilibre ainsi :

#### **BUDGET PRINCIPAL**

(se reporter aux documents ci-joints)

EDITION PREPARATOIRE DU BP

Date: 31/03/2015

Page: 1

Budget	Type de budget	Type de dépenses	2013		2014		2015		
			REALISE	S.F.	PREVU	REALISE	% DU	REPORT	PROGOS.
001	Deficit antérieur reporté		507 023,00						507 023,00
0011	ATELIERS MUNICIPAUX		50 000,00		40 000,00	4 000,00	10,00		104 000,00
0012	MARTELLE DE JOLLET-FABRE		50 000,00						2 500,00
0013	BATIMENT POLD - TBAVAUX		1 713,00		1 000,00	1 000,00	58,40		2 500,00
0014	RESTAURANT SCOLAIRE		4 001,00						47 000,00
0015	ANCIEN PROUST		507 023,00						507 023,00
0021	AMENAGEMENT TRAVERTSE DU BOURG		507 023,00		20 000,00	20 000,00	39,44		507 023,00
0022	VOIRIE		50 000,00		50 000,00	47 000,00	94,00		50 000,00
0023	MAIRIE		8 200,00		20 000,00	9 000,00	45,00		50 000,00
0024	ACHAT TERRAINS		500,00						500,00
0025	ESPACE M. MARTIN (anci. Mairie)		2 000,00		50 000,00	12 000,00	24,00		50 000,00
0026	ECOLE		25 000,00						50 000,00
0027	CIMETIERES-MONUMENTS AUX MORTS		22 000,00		40 000,00	40 000,00	100,00		50 000,00
0028	ELABORASS. TERR. LOIRS		2 000,00						50 000,00
0029	EGUISE		1 000,00		4 000,00	4 000,00	100,00		50 000,00
0030	LOGEMENTS DIVERS		14 000,00		40 000,00	40 000,00	100,00		50 000,00
0031	ECLAIRAGE PUBLIC		2 000,00		40 000,00	40 000,00	100,00		50 000,00
0032	LAVOIRS - PONTS - EN...		17 000,00		40 000,00	40 000,00	100,00		50 000,00
0033	ENVIRONNEMENT		5 000,00		40 000,00	40 000,00	100,00		50 000,00
0034	VOIRIE PISCINE INTERCOMMUNALE		5 000,00		40 000,00	40 000,00	100,00		50 000,00
0035	REVISION P.L.U		5 000,00		40 000,00	40 000,00	100,00		50 000,00
			507 023,00		1 000,00	1 000,00	100,00		507 023,00

Document: BP - Budget de l'année 2015



ÉDITION PRÉPARATOIRE DU BP

(Ligne 879A02015)

Page 3

Compte: Com. St-Léon-de-la-Bertrandie  
 Exercice: 2015  
 Type de budget: BP  
 Type de compte: Divers - autres  
 Fonction: -Divers - autres  
 Sous-fonction: -Divers - autres  
 Sous-projet: -Divers - autres  
 Sous-programme: -Divers - autres  
 Programme: -Divers - autres  
 Division: Division de l'éducation  
 Sous-division: Division de l'éducation

Compte: Com. St-Léon-de-la-Bertrandie  
 Exercice: 2015  
 Type de budget: BP  
 Type de compte: Divers - autres  
 Fonction: -Divers - autres  
 Sous-fonction: -Divers - autres  
 Sous-projet: -Divers - autres  
 Sous-programme: -Divers - autres  
 Programme: -Divers - autres  
 Division: Division de l'éducation  
 Sous-division: Division de l'éducation

	2013		2014		RÉALISÉ % EN RAPPORT	2015
	RÉALISÉ	B.P.	PESCV	RÉALISÉ		
001 Exécution budgétaire reports		201 444,00	201 444,00	201 444,00	100,00	201 444,00
0012 IMMOBILITÉ EX-JOBLET FAUNE						147 240,00
0014 RE STAUMANT SCOLAIRE		20 150,00	20 150,00	20 150,00	100,00	20 150,00
0021 AMÉNAGEMENT TRAVERSEE DU BOURG	14 840,00	14 840,00	14 840,00	14 840,00	100,00	14 840,00
0023 MAIRIE						52 860,00
0025 ANCIENNE MAIRIE						
0032 LAVOIR DE MARTELIN						
0033 ENVIRONNEMENT						
0035 VOIRIE PISCINE INTERCOMMUNALE						
0036 REVISION PUJ						
0037 MISE EN SECURITE MARIENPOUS						
0038 PLANTATIONS HAIES CHAMPELLES						
0040 ACCESSIBILITE ECOLES						
0082 RESTITUTION VOIRIE CENTRE SECOURS		201 444,00	201 444,00	201 444,00	100,00	201 444,00
024 VIREMENT DE SECTION FONCTION		201 444,00	201 444,00	201 444,00	100,00	201 444,00
024 PRODUIT DES CESSIONS						
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	7 990,00	7 990,00	7 990,00	7 990,00	100,00	7 990,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	104 940,00	104 940,00	104 940,00	104 940,00	100,00	104 940,00
50 DOTATIONS, FONDOS DIVERS	104 940,00	104 940,00	104 940,00	104 940,00	100,00	104 940,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	104 940,00	104 940,00	104 940,00	104 940,00	100,00	104 940,00
18 EMPLOIS ET DETTES	104 940,00	104 940,00	104 940,00	104 940,00	100,00	104 940,00

ÉDITION PRÉPARATOIRE DU BP

Page 4

Objet	Code de budget	Type de chapitre	2013		2014		2015	
			REALISE	B.P.	REALISE	% E.R.	REPORT	PROPOS.
<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>								
25	INNOVATIONS CORPORELLES							
26	INNOVATIONS CORPORELLES							
27	INNOVATIONS RECURS							
28	INNOVATIONS EN COURS							
29	AMORTISSEMENTS							
400	OPERATIONS D'INV. SOUS MANDAT							
<b>TOTAL</b>			1 200 000,00	70 000,00	266 000,00	22,17%	6 000,00	70 000,00

EDITION PREPARATOIRE DU BP

Date: 07/04/2015

Page: 8

Budget: Com. de Lager (au Bureau)  
 Exercice: 2015  
 Type de budget: BP  
 Programme: - Sans valeur  
 Autorisation: - Sans valeur  
 Quotientiel: Evén

Type de chapitre: - Sans valeur  
 Secteur 1: - Sans valeur  
 Secteur 2: - Sans valeur  
 Secteur 3: - Sans valeur  
 Secteur 4: - Sans valeur  
 Secteur 5: - Sans valeur  
 Secteur 6: - Sans valeur  
 Secteur 7: - Sans valeur  
 Secteur 8: - Sans valeur  
 Secteur 9: - Sans valeur  
 Secteur 10: - Sans valeur  
 Secteur 11: - Sans valeur  
 Secteur 12: - Sans valeur  
 Secteur 13: - Sans valeur  
 Secteur 14: - Sans valeur  
 Secteur 15: - Sans valeur  
 Secteur 16: - Sans valeur  
 Secteur 17: - Sans valeur  
 Secteur 18: - Sans valeur  
 Secteur 19: - Sans valeur  
 Secteur 20: - Sans valeur  
 Secteur 21: - Sans valeur  
 Secteur 22: - Sans valeur  
 Secteur 23: - Sans valeur  
 Secteur 24: - Sans valeur  
 Secteur 25: - Sans valeur  
 Secteur 26: - Sans valeur  
 Secteur 27: - Sans valeur  
 Secteur 28: - Sans valeur  
 Secteur 29: - Sans valeur  
 Secteur 30: - Sans valeur  
 Secteur 31: - Sans valeur  
 Secteur 32: - Sans valeur  
 Secteur 33: - Sans valeur  
 Secteur 34: - Sans valeur  
 Secteur 35: - Sans valeur  
 Secteur 36: - Sans valeur  
 Secteur 37: - Sans valeur  
 Secteur 38: - Sans valeur  
 Secteur 39: - Sans valeur  
 Secteur 40: - Sans valeur  
 Secteur 41: - Sans valeur  
 Secteur 42: - Sans valeur  
 Secteur 43: - Sans valeur  
 Secteur 44: - Sans valeur  
 Secteur 45: - Sans valeur  
 Secteur 46: - Sans valeur  
 Secteur 47: - Sans valeur  
 Secteur 48: - Sans valeur  
 Secteur 49: - Sans valeur  
 Secteur 50: - Sans valeur  
 Secteur 51: - Sans valeur  
 Secteur 52: - Sans valeur  
 Secteur 53: - Sans valeur  
 Secteur 54: - Sans valeur  
 Secteur 55: - Sans valeur  
 Secteur 56: - Sans valeur  
 Secteur 57: - Sans valeur  
 Secteur 58: - Sans valeur  
 Secteur 59: - Sans valeur  
 Secteur 60: - Sans valeur  
 Secteur 61: - Sans valeur  
 Secteur 62: - Sans valeur  
 Secteur 63: - Sans valeur  
 Secteur 64: - Sans valeur  
 Secteur 65: - Sans valeur  
 Secteur 66: - Sans valeur  
 Secteur 67: - Sans valeur  
 Secteur 68: - Sans valeur  
 Secteur 69: - Sans valeur  
 Secteur 70: - Sans valeur  
 Secteur 71: - Sans valeur  
 Secteur 72: - Sans valeur  
 Secteur 73: - Sans valeur  
 Secteur 74: - Sans valeur  
 Secteur 75: - Sans valeur  
 Secteur 76: - Sans valeur  
 Secteur 77: - Sans valeur  
 Secteur 78: - Sans valeur  
 Secteur 79: - Sans valeur  
 Secteur 80: - Sans valeur  
 Secteur 81: - Sans valeur  
 Secteur 82: - Sans valeur  
 Secteur 83: - Sans valeur  
 Secteur 84: - Sans valeur  
 Secteur 85: - Sans valeur  
 Secteur 86: - Sans valeur  
 Secteur 87: - Sans valeur  
 Secteur 88: - Sans valeur  
 Secteur 89: - Sans valeur  
 Secteur 90: - Sans valeur  
 Secteur 91: - Sans valeur  
 Secteur 92: - Sans valeur  
 Secteur 93: - Sans valeur  
 Secteur 94: - Sans valeur  
 Secteur 95: - Sans valeur  
 Secteur 96: - Sans valeur  
 Secteur 97: - Sans valeur  
 Secteur 98: - Sans valeur  
 Secteur 99: - Sans valeur  
 Secteur 100: - Sans valeur

	2013		2014		2015	
	REALISE	B.P.	PREVU	REALISE	% ER.	REPORT
<b>FOUNCTIONNEMENT DEPENSES</b>						
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	321 028,41	301 800,00	307 800,00	319 000,00	94,12	88 000,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	601 077,26	528 200,00	528 200,00	547 500,00	103,65	176 000,00
014 ATTENUATION DE PRODUITS	16 194,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022 DEPENSES IMPREVUES	16 202,40	16 202,40	16 202,40	16 202,40	100,00	0,00
023 VERBEMENT A LA SECT. D'ENV.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
030 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60 AUTRES CHARGES DE GESTION	920 771,60	800 000,00	800 000,00	860 100,00	107,50	140 000,00
65 CHARGES FINANCIERES	14 864,40	14 200,00	14 200,00	14 200,00	99,99	0,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	193,24	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00	1 000,00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS						
73 IMPOTS ET TAXES						
<b>TOTAL</b>	<b>1 986 614,98</b>	<b>1 628 000,00</b>	<b>1 628 000,00</b>	<b>1 739 800,00</b>	<b>107,43</b>	<b>148 000,00</b>

EDITION PREPARATOIRE DU BP

Date: 07/04/2015

Page: 5

Budget	Cm, B1 (rapport au budget)	Type de budget	Type de section	Cant. Financement	Directeur	Dir	2013		2014		2015	
							REALISE	R.P.	PREVU	REALISE % EN	REPORT	PROPOS
603	Excédent antérieur reporté						26 171,47	225 264,11	294 262,51	261 604,00	103,10	327 604,00
615	ATTENUATION DE CHARGES						26 209,87	72 922,07	22 000,00	12 762,07	67,26	12 000,00
642	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS						0,00	12 071,96	-12 071,96	81 800,00	292,71	0,00
70	PRODUITS DES SERVICES						4 621,11	6 819,89	9 079,01	91 600,00	98,28	92 000,00
72	TRAVAUX EN REÇUE						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	MARVIS ET TAXES						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS						4 07 149,88	202 201,90	68 202,90	682 000,00	132,89	680 000,00
75	AUTRES PRODUITS D'GESTION						60 500,00	60 500,00	60 500,00	60 500,00	100,00	60 500,00
76	PRODUITS FINANCIERS						46,30	50,00	50,00	50,00	100,00	50,00
78	REPERES SUR AMORTISSEMENTS						10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	100,00	10 000,00
79	TRANSFERTS DE CHARGES						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							4 380 372,27	4 428 824,24	4 475 982,24	4 542 971,00	100,00	4 589 228,24

07/04/2015 14h:02:30 - Compte de prévisionnel - 2015

BUDGET ANNEXE « LOYERS COMMERCIAUX » (zones artisanales)



<b>VOTE DU BUDGET</b>	I
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>	A1

Code / Art (1)	Libellé (2)	Pour mémoire budget précédent (3)	Propositions financières (4)	Vote (5)
210	Charges à caractère général	2 000,00	2 800,00	2 800,00
410	Frais d'assurance	1 200,00	2 800,00	2 800,00
415	Charges de personnel, frais sociaux	0,00	0,00	0,00
416	Amortissement de produits	0,00	0,00	0,00
45	Autres charges de gestion courante	10,00	10,00	10,00
455	Charges courantes de gestion courante	10,00	10,00	10,00
46	Charges financières	190,00	190,00	190,00
460 (1)	Intérêts, impôts et assimilés	190,00	190,00	190,00
47	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
48	Dotation permanente aux collectivités	0,00	0,00	0,00
49	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>2 210,00</b>	<b>2 770,00</b>	<b>2 770,00</b>

210	Charges à caractère général	2 000,00	2 800,00	2 800,00
440	Dotation aux collectivités locales (1) (2)	0,00	0,00	0,00
440	Dotation aux collectivités locales (3)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>2 000,00</b>	<b>2 800,00</b>	<b>2 800,00</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE</b> (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	4 210,00	5 570,00	5 570,00
--	----------	----------	----------

<b>RECETTES A REALISER N-1 (1)</b>	0,00
------------------------------------	------

<b>DES RESULTATS REPORTES DU ANTERIEUR (2)</b>	0,00
--	------

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANTES</b>	5 570,00
---	----------

(1) Les dépenses réelles comprennent les dépenses effectuées au titre de crédits ouverts par l'exercice N-1.  
 (2) Les dépenses réelles sont les dépenses effectuées au titre de crédits ouverts par l'exercice N-1.  
 (3) Les dépenses réelles sont les dépenses effectuées au titre de crédits ouverts par l'exercice N-1.  
 (4) Les dépenses réelles sont les dépenses effectuées au titre de crédits ouverts par l'exercice N-1.  
 (5) Les dépenses réelles sont les dépenses effectuées au titre de crédits ouverts par l'exercice N-1.

Sur ce budget annexe, je vous informe que je rencontre actuellement quelques difficultés de paiement avec 1 de nos locataires qui depuis 5 mois n'a pas payé son loyer. J'essaie au maximum d'être vigilant avec lui, en partenariat avec le Trésorier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le budget principal ainsi que le budget annexe 2015 tels que présentés par M. le Maire.

Puis, M. BRUNET prend la parole en faisant remarquer que faire des économies sur des dépenses c'est très bien mais qu'il n'est pas exclu non plus d'essayer d'augmenter les recettes de fonctionnement. Et il pense notamment au tracteur Massey Ferguson qui n'est pas sorti de l'atelier depuis 4 mois. N'y aurait-il pas possibilité, en effet, d'effectuer des travaux avec le broyeur (parfois demandés par des particuliers administrés de la commune) moyennant participation.

A cet effet, M. le Maire est chargé de se renseigner auprès de l'Association des Maires par rapport à la faisabilité d'une telle prestation (mise en concurrence déloyale, assurances, responsabilité, etc...).

## **II – Vote des taux d'imposition communaux**

M. le Maire remercie le conseil municipal d'avoir adopté son projet de budget primitif 2015.

Toutefois, il estime que vu la baisse importante des dotations de l'État (comme indiqué ci-dessus) représentant la somme de 55 628 € et afin d'offrir la même qualité de service public (notamment à l'école), il serait nécessaire d'augmenter les taux d'imposition de 2 % (qui sont déjà très peu élevés par rapport aux communes adhérant à la Communauté de Communes du Mellois). A cet effet, il a fait effectuer des simulations d'augmentation des impôts auprès du Trésorier de Melle allant de 2 à 5 % et c'est à leur vue que l'augmentation de 2 % lui paraît la plus raisonnable vis-à-vis du contribuable et ce, bien que cette augmentation, si elle est acceptée, ne rapporterait à la commune que 7 064 €, donc bien loin de compenser les 55 628 € cités ci-dessus !

Mémoire le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Les bases nettes d'imposition de notre commune pour 2013 telles qu'elles ont été notifiées par les services fiscaux sont les suivantes :

Taxes	Pour mémoire bases de l'année 2014	Bases notifiées pour l'année 2013	Évolution
Taxe d'habitation	838 144 €	836 600 €	2,21 %
Taxe sur le foncier bâti	1 017 000 €	1 067 000 €	4,92 %
Taxe sur le foncier non bâti	87 291 €	87 300 €	0,70 %
Cotisation foncière des entreprises	581 687 €	631 200 €	8,63 %
Total	2 523 522,00 €	2 642 700,00 €	4,72 %

Compte tenu de ces bases d'imposition et des allocations compensatoires d'allègements d'impôt pour 2013 dont le montant global s'élève à 22 326 €,

je vous propose d'augmenter pour l'année 2015 les taux des quatre taxes locales votés en 2014 en appliquant à ces derniers un coefficient de variation proportionnelle de 1,019784 ce qui donnerait les rendements indiqués ci-après :

Taxes	Pour mémoire, taux votés en 2014	Bases d'imposition modifiées	Taux proposés	Produits
Taxe d'habitation	13,58 %	856 600 €	13,85 %	118 639 €
Taxe sur le foncier bâti	8,67 %	1 067 000 €	8,84 %	94 323 €
Taxe sur le foncier non bâti	27,34 %	87 300 €	27,78 %	24 410 €
Cotisation foncière des entreprises	19,69 %	631 200 €	20,08 %	126 745 €
Total		2 642 700,00 €	Total	364 126,00 €

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des impôts, et notamment ses articles 1630 B actés et suivants,

Vu l'état de notification des bases d'imposition des quatre taxes directes locales reçu en mairie le 9

Après avoir entendu en son sein le rapport de M. LAHOUSSÈE, l'inspecteur MAIRE,

Après en avoir délibéré,

par 18 voix pour

0 voix contre

1 abstention

FIXE ainsi qu'il suit les taux d'imposition des quatre taxes directes locales pour l'année 2015 :

Taxes	Pour mémoire taux voté en 2014	Bases d'imposition notifiées	Taux votés	Produits
· d'habitation	13,58 %	856 600 €	13,85 %	118 639 €
· sur le foncier	8,67 %	1 067 000 €	8,84 %	94 323 €
· sur le foncier rural	27,24 %	37 900 €	27,78 %	24 419 €
· sur la taxe d'habitation des prisés	19,89 %	631 200 €	20,08 %	126 745 €
Total		2 642 700,00 €	Total	364 126,00 €

M. le Maire, vu la nouvelle rentrée fiscale de 7 064 € propose au conseil municipal d'affecter cette somme à l'opération « ECOLE » pour achat supplémentaire de Net books (3 500 €) et le solde 3564 € à l'opération « ENVIRONNEMENT » pour les cimetières.  
Aussi, le budget s'équilibre-t-il ainsi :

**BUDGET PRINCIPAL**

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
VUE D'ENSEMBLE	A.1

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 521 240,38
R E S U L T A T	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	DES RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (3)	0,00
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (2)	1 521 240,38

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1888)	479 800,00
R E S U L T A T	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	DES SOLDES D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (3)	0,00
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (2)	479 800,00

TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (2)	2 001 040,38

(1) Au budget adopté, les crédits sont répartis entre les différents chapitres de façon à ce que les crédits affectés aux dépenses soient suffisants pour couvrir les dépenses autorisées par les crédits.  
 (2) Il s'agit des crédits de l'exercice précédent qui n'ont pas été utilisés au cours de l'exercice précédent, soit au titre de crédits affectés, soit au titre de crédits non affectés.  
 (3) Il s'agit des crédits de l'exercice précédent qui n'ont pas été utilisés au cours de l'exercice précédent, soit au titre de crédits affectés, soit au titre de crédits non affectés.  
 (4) Les dépenses de l'exercice précédent qui n'ont pas été utilisées au cours de l'exercice précédent, soit au titre de crédits affectés, soit au titre de crédits non affectés.  
 (5) Les dépenses de l'exercice précédent qui n'ont pas été utilisées au cours de l'exercice précédent, soit au titre de crédits affectés, soit au titre de crédits non affectés.  
 (6) Les dépenses de l'exercice précédent qui n'ont pas été utilisées au cours de l'exercice précédent, soit au titre de crédits affectés, soit au titre de crédits non affectés.  
 (7) Les dépenses de l'exercice précédent qui n'ont pas été utilisées au cours de l'exercice précédent, soit au titre de crédits affectés, soit au titre de crédits non affectés.  
 (8) Les dépenses de l'exercice précédent qui n'ont pas été utilisées au cours de l'exercice précédent, soit au titre de crédits affectés, soit au titre de crédits non affectés.  
 (9) Les dépenses de l'exercice précédent qui n'ont pas été utilisées au cours de l'exercice précédent, soit au titre de crédits affectés, soit au titre de crédits non affectés.  
 (10) Les dépenses de l'exercice précédent qui n'ont pas été utilisées au cours de l'exercice précédent, soit au titre de crédits affectés, soit au titre de crédits non affectés.

<b>B - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget prévisionnel (1)	Recettes à relouer N-1 (2)	Propositions révisées	VOTE (3)	TOTAL (N-1A2 + VOTE)
311	Travaux et matériel généraux	62 940,00	0,00	62 940,00	62 940,00	62 940,00
312	Charges de personnel (hors services)	208 898,00	0,00	208 898,00	208 898,00	208 898,00
313	Matériels de bureau	12 104,00	0,00	0,00	0,00	0,00
314	Autres charges de gestion courante	201 284,00	0,00	193 962,00	193 962,00	193 962,00
350	Provisions pour risques et charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 195 766,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 195 766,00</b>	<b>1 195 766,00</b>	<b>1 195 766,00</b>
44	Charges financières	0 110,00	0,00	0 110,00	0 110,00	0 430,00
47	Charges exceptionnelles	0 000,00	0,00	0 000,00	0 000,00	0 000,00
49	Dotations provisions pour investissement	0,00		0,00	0,00	0 000,00
494	Dotations exceptionnelles	0 000,00		18 000,00	18 000,00	18 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 204 866,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 185 766,00</b>	<b>1 185 766,00</b>	<b>1 185 766,00</b>
423	Opérations de transfert entre sections (3)	267 114,00		270 000,00	270 000,00	270 000,00
443	Opérations de transfert entre sections (3)	600,00		0,00	0,00	0,00
443	Opérations de transfert de la section (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des opérations d'ordre de fonctionnement</b>		<b>267 714,00</b>		<b>270 000,00</b>	<b>270 000,00</b>	<b>270 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 472 580,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 455 766,00</b>	<b>1 455 766,00</b>	<b>1 455 766,00</b>

<b>* 001 RESULTAT REPORTE DE L'ANTERIEUR (3)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 455 766,00</b>
--	---------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget prévisionnel (1)	Recettes à relouer N-1 (2)	Propositions révisées	VOTE (3)	TOTAL (N-1A2 + VOTE)
613	Abonnements et charges	22 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00	22 000,00
70	Produits services, denrées et ventes de	0 400,00	0,00	0 000,00	0 000,00	0 400,00
71	Impôts et taxes	300 200,00	0,00	300 700,00	300 700,00	300 700,00
74	Dotations et participations	330 071,00	0,00	328 740,00	328 740,00	328 740,00
75	Autres produits de gestion courante	42 300,00	0,00	38 200,00	38 200,00	38 200,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 195 971,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 139 640,00</b>	<b>1 139 640,00</b>	<b>1 139 640,00</b>
76	Produits financiers	60,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	14 000,00	0,00	0 000,00	0 000,00	14 000,00
78	Reprises provisions pour investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 209 971,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 139 640,00</b>	<b>1 139 640,00</b>	<b>1 139 640,00</b>
443	Opérations de transfert entre sections (3)	13 071,00		13 140,00	13 140,00	13 140,00
443	Opérations de transfert de la section (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>13 071,00</b>		<b>13 140,00</b>	<b>13 140,00</b>	<b>13 140,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 223 042,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 152 780,00</b>	<b>1 152 780,00</b>	<b>1 152 780,00</b>

<b>* 001 RESULTAT REPORTE DE L'ANTERIEUR (3)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 152 780,00</b>
--	---------------------

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL OBTENU AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>267 114,00</b>
---	-------------------

\* VOTE 0001 est le budget voté au 31/12/2013. Les ressources prévues correspondent à l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. \* 001 : résultat de fonctionnement au 31/12/2013 de la section de fonctionnement. \* 002 : résultat de fonctionnement de la section de fonctionnement.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	LIGAND	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	NOTE (3)	TOTAL (4 = 1+2+3)
01	Frais (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02	subventions d'équipement (hors 10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
03	subventions d'équipement matériel	37 120,00	0,00	0,00	0,00	37 120,00
04	subventions d'équipement immatériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
05	subventions de travaux de réfection (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
06	subventions de travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>37 120,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>37 120,00</b>
10	Travaux de gros œuvre et de charpente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
11	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
12	Subventions de travaux d'équipement	302 000,00	0,00	70 100,00	70 100,00	372 100,00
13	Travaux de travaux effectués (hors 10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
14	Travaux de travaux effectués (hors 10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
15	Travaux de travaux effectués (hors 10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Autres investissements financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
17	Opérations immobilières	21 202,40	0,00	0,00	0,00	21 202,40
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>21 202,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 202,40</b>
	<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>58 322,40</b>	<b>0,00</b>	<b>70 100,00</b>	<b>70 100,00</b>	<b>128 422,40</b>
48	Total des opérations de fonds (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>58 322,40</b>	<b>0,00</b>	<b>70 100,00</b>	<b>70 100,00</b>	<b>128 422,40</b>
49	Total des dépenses réelles d'investissement	58 322,40	0,00	70 100,00	70 100,00	128 422,40
	<b>TOTAL</b>	<b>58 322,40</b>	<b>0,00</b>	<b>70 100,00</b>	<b>70 100,00</b>	<b>128 422,40</b>

à cet égard, le solde de crédits (TOTAL MOINS LE BILAN DE CLOSURE) est :

**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (LIANE 014) : 128 422,40**

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	LIGAND	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	NOTE (3)	TOTAL (4 = 1+2+3)
01	Frais (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
11	Subventions d'équipement (hors 10)	1 000,00	0,00	0,00	17 010,00	18 010,00
12	Subventions de travaux d'équipement matériel	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	200 000,00
13	Subventions de travaux d'équipement immatériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
14	Subventions de travaux de réfection (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
15	Subventions de travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Autres investissements financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
17	Opérations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>101 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>117 010,00</b>	<b>218 010,00</b>
18	Travaux de gros œuvre et de charpente (hors 10)	77 421,50	0,00	10 000,00	10 000,00	87 421,50
19	Travaux de travaux effectués (hors 10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Travaux de travaux effectués (hors 10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Travaux de travaux effectués (hors 10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Travaux de travaux effectués (hors 10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Travaux de travaux effectués (hors 10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
24	Travaux de travaux effectués (hors 10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
25	Travaux de travaux effectués (hors 10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Travaux de travaux effectués (hors 10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Travaux de travaux effectués (hors 10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28	Travaux de travaux effectués (hors 10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
29	Travaux de travaux effectués (hors 10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
30	Travaux de travaux effectués (hors 10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31	Travaux de travaux effectués (hors 10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
32	Travaux de travaux effectués (hors 10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33	Travaux de travaux effectués (hors 10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
34	Travaux de travaux effectués (hors 10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
35	Travaux de travaux effectués (hors 10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
36	Travaux de travaux effectués (hors 10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
37	Travaux de travaux effectués (hors 10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
38	Travaux de travaux effectués (hors 10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
39	Travaux de travaux effectués (hors 10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40	Travaux de travaux effectués (hors 10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
41	Travaux de travaux effectués (hors 10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
42	Travaux de travaux effectués (hors 10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
43	Travaux de travaux effectués (hors 10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
44	Travaux de travaux effectués (hors 10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Travaux de travaux effectués (hors 10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
46	Travaux de travaux effectués (hors 10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
47	Travaux de travaux effectués (hors 10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>77 421,50</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>87 421,50</b>
48	Total des opérations de fonds (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>77 421,50</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>87 421,50</b>

Com. de Ligeira e Mucurus - Budget Principal - BP - 2019

Chap	Libellé	Pourcentage Budget (projeté) (%)	Pourcentage Recettes (%)	Proportions Recettes	VOTR. (2)	TOTAL (1) (2) + (3)
01	Chapitre de 01000 le fonctionnement (1)	247 716,99		271 432,47	271 432,48	271 432,48
04	Capital et/ou investissements (4)	400,00		0,00	0,00	0,00
05	Opérations permanentes (5)	14 137,15		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>						<b>171 832,48</b>
<b>TOTAL</b>						<b>443 269,48</b>

<b>le solde des dépenses pour les reports ou anticipés (2)</b>	<b>21 000,01</b>
--	------------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT COMPLETES</b>	<b>192 832,48</b>
--	-------------------

Plus d'informations

Le budget 2019 est un budget unitaire global, les dépenses prévues sont imputées à l'exécution des budgets de fonctionnement sur les dépenses de la section de fonctionnement. Il sert à financer le fonctionnement du capital de la commune et les investissements prévus conformément à la loi de finances.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEBIEN POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	<b>184 084,24</b>
---	-------------------

(1) 01 - 01000 - 01000

(2) toutes les dépenses de la commune de fonctionnement sont imputées sur les dépenses de la section de fonctionnement.

(3) la commune dispose de recettes de fonctionnement sur les dépenses de la section de fonctionnement.

(4) 01 - 01000 - 01000 - 01000 - 01000 - 01000 - 01000 - 01000 - 01000

(5) toutes les dépenses de la commune de fonctionnement sont imputées sur les dépenses de la section de fonctionnement.

(6) toutes les dépenses de la commune de fonctionnement sont imputées sur les dépenses de la section de fonctionnement.

(7) toutes les dépenses de la commune de fonctionnement sont imputées sur les dépenses de la section de fonctionnement.

(8) toutes les dépenses de la commune de fonctionnement sont imputées sur les dépenses de la section de fonctionnement.

(9) toutes les dépenses de la commune de fonctionnement sont imputées sur les dépenses de la section de fonctionnement.

Le conseil municipal adopte le nouveau budget principal tel que présenté par M. le Maire avec cette recette supplémentaire.



### **III – Avis sur le projet de SAGE Boutonne (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Boutonne)**

Mme BUTRÉ en charge de l'environnement et déléguée auprès des syndicats d'Eau (auxquels la commune adhère) présente la version numérique sur écran du projet de SAGE qui est un document de planification composé d'un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et d'un règlement opposable aux tiers. Ce SAGE fixe les objectifs d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, conciliant préservation des milieux aquatiques et satisfaction des différents usages, identifie les moyens nécessaires pour les atteindre et cadre l'ensemble des programmes d'action en matière de gestion des eaux sur son périmètre à savoir ici l'ensemble du bassin versant de la Boutonne.

Mme BUTRÉ au fur et à mesure de la présentation attire l'attention sur les points importants à retenir du SAGE, puis M. le Maire invite le conseil municipal à donner son avis sur ce projet sous forme de délibération comme demandé dans le courrier d'envoi de la version numérique du projet. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à ce projet de SAGE en faisant remarquer, toutefois, que la part des charges de fonctionnement y figurant lui paraît énorme (25 % des 80 k€).

### **IV – Convention relative à l'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier du Centre de Gestion de la F.P.T des Deux-Sèvres le prévenant d'une nouvelle organisation et de nouveaux tarifs par rapport au service de médecine professionnelle préventive. Compte-tenu que les tarifs n'ont pas augmenté depuis 8 ans, le Conseil d'administration du Centre de Gestion a décidé de fixer pour chaque collectivité un tarif de 42 € par an et par agent visité à partir du 1er janvier 2015. Le Centre de Gestion propose donc un nouveau projet de convention relative à l'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive prenant en compte la modification tarifaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer au service de médecine professionnelle et préventive avec effet au 1er janvier 2015, prenant en compte la modification tarifaire et autorise le Maire à signer la dite convention.

### **V – Questions diverses**

✓ M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu en Mairie le dossier d'exploitation et de permission de voirie (comprenant plans et photos) concernant la mise en place de dispositifs de fermeture des voies de circulation (RD 948 et RD 950 particulièrement) aux abords de la plateforme industrielle SOLVAY : mise en place qui aura lieu vraisemblablement d'ici le mois de juillet afin de respecter les prescriptions figurant au plan de prévention et d'intervention (PPI) du dit site industriel.

Il sera à la disposition des membres du conseil dans le bureau à l'étage qui leur est réservé, pour consultation éventuelle.

✓ M. le Maire signale au conseil municipal qu'il a eu un rendez-vous avec M. Claude PELLOQUIN du Conseil Général qui l'a informé du passage de convois exceptionnels de très grande longueur (60 mètres !) sur la RD 950, courant juin à priori durant les semaines 24, 25 et 26 (soit du 08 au 26 juin) pour le transport de pales d'éoliennes dans le département de la Vienne (Adriers près de l'Isle-Jourdain) venant de la Rochelle. Il s'ensuivra donc des difficultés, perturbations ponctuelles de circulation, notamment à l'approche et en sortie du carrefour-giratoire des « Trois Auberges » (Super U). En outre, M. le Maire précise que ces passages vont entraîner de plus des dégradations à la route, à la signalisation, etc... Aussi, a-t-il exigé, étant donné la réalisation

récente de travaux

sur la traverse de l'agglomération de St-Léger, la remise en état à l'identique de l'existant dans tous les domaines, la dépose et la repose de la signalisation en place et des potelets, etc...

✓ M. le Maire informe le conseil municipal qu'un accident impliquant un piéton (salariée de l'usine SOLVAY) au niveau de cette usine précisément a eu lieu le 29 janvier qui aurait pu être beaucoup plus grave vu les problèmes de sécurité piétons (sur la RD 948 à Mardre au niveau de l'usine SOLVAY jusqu'au restaurant collectif situé de l'autre côté de la voie départementale) signalés plusieurs fois au Conseil Général mais jamais résolus !

A la suite de cet accident, sous l'impulsion de M. Claude TURQUAND, une pétition organisée par le Maire a été faite qui a recueilli plus de 200 signatures et a été transmise au Conseil Général. Les directeurs des sites de DANISCO et SOLVAY ont également sollicité le Conseil Général.

M.le Maire indique ensuite que, pour seule et unique réponse, il a reçu la copie du courrier adressée aux 2 directeurs désignés ci-dessus. Il en donne lecture au conseil municipal et surtout de la conclusion : « Le site a fait l'objet d'améliorations récentes dont les principes ont été partagés avec les services du Département. Donc, l'efficacité des aménagements actuels semble mériter d'être établie après un temps suffisant d'évaluation en attendant la déviation de Melle » !...

✓ Le signalement d'importants travaux de gros oeuvre notamment sur une maison au village du Crapaud est évoqué puisqu'aucune demande de permis de construire ou de déclaration préalable n'a été déposée à ce jour en Mairie. Le Maire est donc chargé de contacter la propriétaire de la maison dès que possible pour « éclaircir » la situation.

✓ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide le vote à l'unanimité de la subvention suivante : 100 € au profit de l'association AUTISME CAAPP (Centre pour Adultes avec Autisme en Poitou) à Vouneuil-sous-Biard.

✓ Le conseil municipal, toujours après en avoir délibéré, avec 11 oui et 4 abstentions, décide de voter une subvention de 500 € au Foyer Rural de St-Léger afin de le dédommager d'une partie de ses frais de fonctionnement et dépenses occasionnés, d'un montant annuel estimé à 1 100 € environ, tout en précisant qu'une subvention de 500 € a été attribuée lors de la dernière séance du conseil pour la Journée de la Jeunesse du 8 mai.

✓ M. le Maire avec M. BRUNET signalent au Conseil Municipal qu'il va falloir écrire aux présidents d'associations présentes sur la commune sollicitant des fonds communaux afin qu'eux-aussi réalisent des économies sur leur budget de fonctionnement.

De plus, une réunion avec l'encadrement du Foyer Rural (Présidente avec chaque responsable des 25 sections) sera organisée par la commission « Vie Associative » en présence du Maire afin de dresser un bilan des différentes aides apportées par la municipalité et ainsi de prévoir les futures subventions.

✓ M. le Maire informe que le prochain conseil municipal aura lieu au mois de mai, mais que la date n'est pas encore fixée à ce jour.

✓ Le conseil municipal reconduit pour l'année 2015 l'utilisation gratuite par les agents d'une seule salle communale (au choix salle polyvalente ou espace Martin). Si besoin de la vaisselle ou d'un tivoli, cette location leur sera facturée vu le temps consacré par certains agents pour bénéficier de ces services.

Le conseil municipal fait remarquer que cela constitue un effort fait par la collectivité en faveur de ses agents.

✓ Mme MEUNIER rappelle au conseil municipal qu'une formation d'une demi-journée a eu

lieu le 24 février par « Tête A Clic » : le prestataire du site Internet afin d'y insérer du texte, des photos, assurer un bon référencement, etc... (à cet effet, se reporter à la dernière séance du conseil) mais que depuis, Mmes PAIN-POUILLOUX et AUDÉ ont demandé, vu le temps à consacrer à faire du « bon travail » sur le site (une certaine recherche sur la présentation des infos, etc...) pour l'actualiser et vu la complexité des tâches à ce que le prestataire « Tête A Clic » le réalise. Un devis a donc été demandé – Coût : 295 € par mois.

Le conseil municipal, vu la somme trop élevée du devis, refuse l'actualisation du site par « Tête A Clic » qui continuera ainsi à être effectuée en interne et en particulier par Mme AUDÉ.

✓ M. BRICAUD rappelle au conseil municipal qu'il avait été décidé, lors de précédentes séances de conseil, la rénovation du logement communal sis au 1, rue de la Mairie par la création de 2 logement locatifs.

Le montant estimatif de cette opération, selon les devis établis par RIBOT Ingénierie – B.E.T Construction (sis 9, rue de la Pièce à St-Léger-de-la-Martinière), s'élève à 213 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

ÉTAT (DETR) : 50 000 € (23,47 %)

Région (FRIL) : 60 000 € (28,17 %)

Département (CAP 79) : 42 640 € (20,02 %)

Autofinancement : 60 360 € (28,34 %)

TOTAL HT : 213 000 €

TVA : 21 300 €

TOTAL TTC : 234 300 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, ADOPTE le projet de rénovation du logement communal sis au 1, rue de la Mairie pour un montant HT de 213 000 € HT

APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus.

SOLLICITE une subvention de 42 640 € au titre de la dotation « travaux » du dispositif CAP 79.

✓ M. le Maire informe le conseil du dépôt dans le bureau des élus à l'étage du dossier « Trame Verte et Bleue » qui peut être consulté vu le changement des actions.

✓ Il informe également les élus de l'invitation (déposée elle-aussi dans le bureau des élus) faite par M. Paul DUPUIS pour son diaconat.

La séance est levée à 23 heures.